

TROIS ORFÈVRES A ANCENIS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Yves-Pascal CASTEL

Comblant une lacune de l'histoire de l'art en Bretagne, une étude exhaustive des orfèvres de la province sous l'Ancien Régime est en cours de réalisation.

*Le premier des trois volumes programmés, *Les Orfèvres de Nantes*, a paru en 1989, sous les auspices du Service Régional de l'Inventaire des Pays de Loire. Plusieurs auteurs dont celui du présent article, ont travaillé, sous la direction de Jacques Cailleteau, à la réalisation de cet ouvrage abondamment illustré qui participe à l'exploration du vaste domaine, relativement vierge, que constitue l'histoire des orfèvres des anciennes provinces.*

L'ouvrage fait place, comme il se doit, aux orfèvres des villes voisines de Nantes dont Ancenis. Ainsi, il a paru intéressant de regrouper dans un article particulier ce qui concerne le métier et d'en faire une brève synthèse.

PREMIERS ORFÈVRES CONNUS A ANCENIS

Ne jouissant pas du statut de ville royale, et n'ayant donc aucun droit à "faire des apprentis" ou à "concéder la maîtrise d'orfèvrerie", il n'y a jamais eu à Ancenis plus de deux maîtres en résidence. De ce fait, la ville a toujours relevé de la jurande de Nantes qui regroupait aussi en son sein les maîtres de Châteaubriant, Guérande et Redon, soit une quinzaine de membres. A l'égal des autres jurandes du royaume, celle de Nantes était régie par des règlements stricts, que deux gardes, élus chaque année, prévôt et garde-poinçons, étaient chargés de faire respecter.

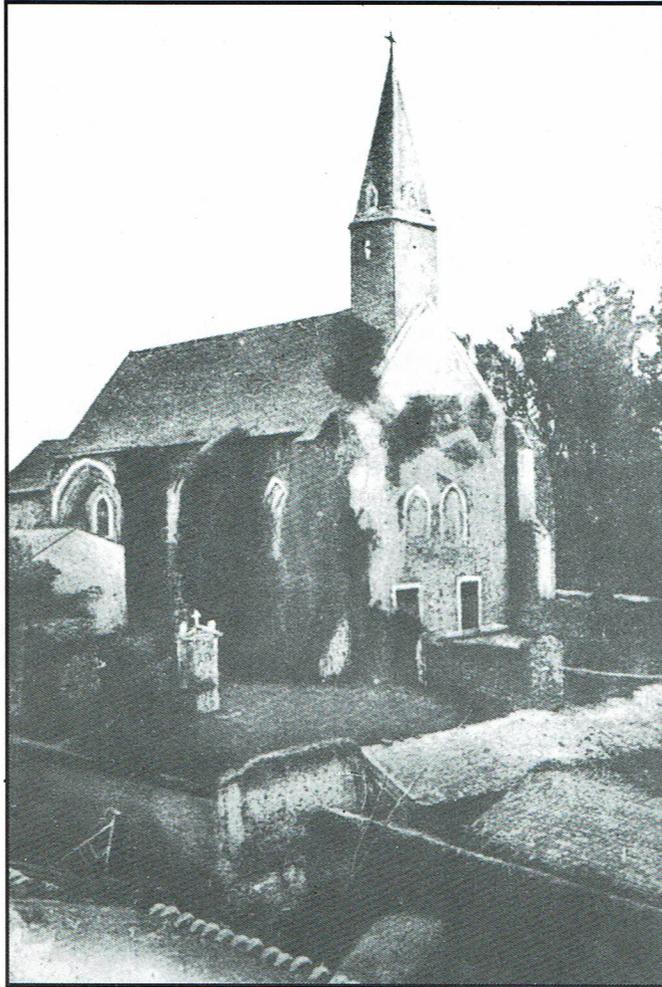
L'histoire des orfèvres d'Ancenis ne commence guère avant le règne de Louis XIV, dans le dernier quart du XVII^e siècle. C'est le moment où le pouvoir central s'attache, plus que par le passé, à contrôler de près les jurandes, contraignant peu à peu les orfèvres à passer sous l'emprise des Cours des Monnaies. Soucieux de surveiller ceux-là qui manipulent les métaux précieux, (or et argent) orfèvres, monnayeurs et changeurs, le pouvoir central ne manque pas de suivre de près des pratiques où la fraude volontaire et les libertés que l'on s'octroie sont tentations trop courantes.

UN CONTRÔLE RIGOUREUX

La mission de surveillance prend parfois l'allure de véritables descentes policières. Et c'est ici le lieu d'évoquer la tournée de deux juges de la Monnaie de Nantes qui vont accomplir leur office sur le champ de foire du Marillais, place commerciale fréquentée surtout aux environs de la grande fête de l'Angevine du 8 Septembre.

Ainsi, Claude Delaplace et Le Peletier accompagnés de leur greffier, embarquent le 7 septembre 1701, au port de Nantes pour Ancenis où ils arrivent fort tard dans la soirée. Le lendemain, la Loire franchie en barque, ils sont au Marillais à 10 heures. Dévotions faites à l'église paroissiale, leur petite compagnie fait visite à la foire "en ce qui est en Bretagne, tant dans les boutiques des marchands que dans le cours du publicq".

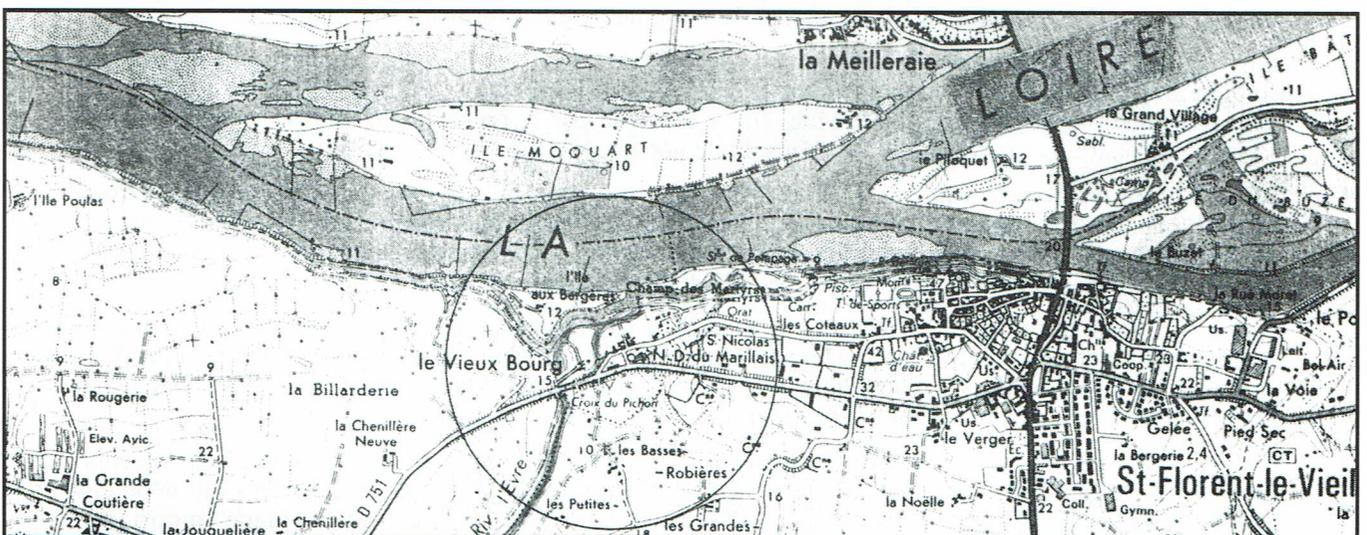
La journée est calme, du moins en ce qui concerne les juges de la Monnaie. Leur rapport indiquera qu'il n'y a en vente ni vaisselle d'argent exposée, ni non plus personne qui se plaigne de



Eglise médiévale du vieux bourg du Marillais, détruite en 1890-1892

(Carte postale fonds ARRA)

voir circuler de la fausse monnaie. Mais, pour que nul n'en ignore, le greffier nantais fait, à haute et intelligible voix et au plus fort du marché, lecture des édits, déclarations arrêts et règlements de la cour des Monnaies, afin de faire connaître à tous la valeur de l'or et de l'argent.



Relevé topographique de la région du Marillais (Carte IGN)

Avant le XIX^e siècle, il n'existait qu'un bourg au Marillais, bâti autour de la vieille chapelle Notre-Dame, à la jonction de l'Évre et de la Loire. Sous l'Ancien Régime, ce village d'importance modeste connaissait cependant une grande activité commerciale par suite de sa position aux confins de l'Anjou et de la Bretagne. En particulier l'île aux Bergères, située en territoire breton, se prêtait à la contrebande du sel et à d'autres transactions plus ou moins frauduleuses.

PIERRE BROUARD

Les juges étaient venus dans l'espoir de rencontrer ce jour-là Pierre Brouard, un orfèvre d'Ancenis qui, pensaient-ils, avait ses habitudes au Marillais. Il leur faudra attendre quelques jours pour lui rendre visite, ainsi qu'à d'autres orfèvres dans leur propre atelier.

Ainsi, quatre jours après la visite infructueuse au Marillais, le 12 septembre 1701, les juges de Nantes et leur greffier descendent à l'auberge du Grand Louis à Ancenis. Après "*y avoir supercédé quelque temps*", c'est-à-dire y avoir pris un repos légitime, ils se mettent en mesure de visiter les orfèvres de la ville, en commençant par Pierre Brouard, avec qui nous allons faire connaissance.

Né en 1668, il est fils de Pierre et de Françoise Dupé, un couple qui semble avoir des attaches avec Orléans, où, vers 1685, certain autre Pierre Brouard exerce la profession d'orfèvre.

Notre Pierre Brouard fait son apprentissage chez un maître de la Rochelle, où exerçaient à l'époque une douzaine d'orfèvres. Stage fini, il reçoit son certificat le 18 mai 1686. Agé alors de 18 ans, le voici compagnon. Selon une coutume établie chez les orfèvres, il part faire son tour de France. Après cinq années passées à Paris, il continue de ville en ville à louer ses services chez les meilleurs maîtres du royaume. Au terme de l'initiation compagnonnique, il choisit Ancenis pour s'établir. Marié à Anne Bonneau il en a un fils Pierre, le 27 mars 1699, qui est baptisé à l'église Saint-Pierre, avec, pour parrain, honorable homme Bernard, marchand, et pour marraine Françoise Bernard.

Nous trouvons donc Pierre Brouard installé Grand'rue, paroisse Saint-Pierre, le jour où il reçoit les juges qui l'ont manqué au Marillais. S'il en conçoit quelque appréhension, ce n'est pas sans raison.

Exerçant son activité sans avoir fait acte officiel de candidature, l'orfèvre est incapable d'exhiber ses lettres de maîtrise. Il a aussi négligé d'afficher les tarifs destinés à renseigner les clients sur les prix. Il n'a pas, non plus, de "*livre*" destiné au relevé des objets vendus, avec leur poids et le prix du métal, avec au surplus le montant de la façon, ainsi que le nom du client. Toutes négligences que l'on relève fréquemment chez plusieurs confrères.

Les juges ne se contentent pas de faire ce type d'observations. Ils ont aussi pour tâche la vérification du titre du métal mis en œuvre par l'ouvrier. Traduit en termes actuels, le titre légal ne doit pas se situer en-dessous de 950 pour 1000. Pour ce faire, les juges se saisissent d'une "*tasse plate à oreilles, du poids de 3 onces et demi, (environ 107g), marquée d'un (?) et d'une hermine, au cul, par dehors*". L'objet sera, à leur retour à Nantes, confié à l'essayeur de la Monnaie, qui calculera selon des procédés précis la valeur de l'aloi c'est-à-dire du titre.

Avant que les juges ne se retirent pour poursuivre leur opération chez les autres orfèvres, dont nous parlerons plus loin, Brouard est sommé de se mettre en règle avec les statuts de la corporation. Il se rendra le 14 novembre suivant à la Cour des Monnaies de Nantes pour la cérémonie rituelle de réception, dont les diverses étapes sont: la présentation de la supplique de l'impétrant, l'exécution du chef-d'œuvre, l'information de vie et mœurs, le versement de la caution de dix marcs.

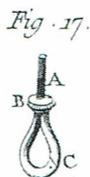
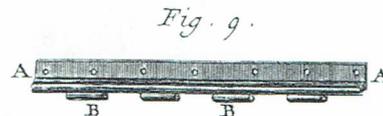
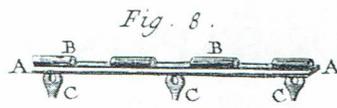
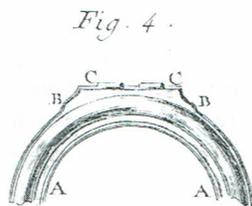
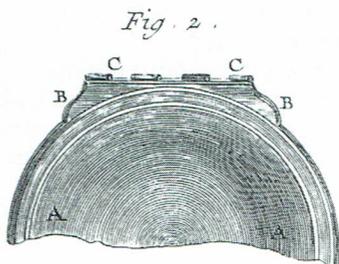
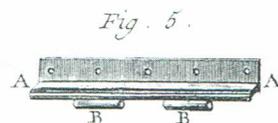
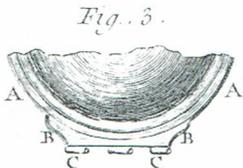
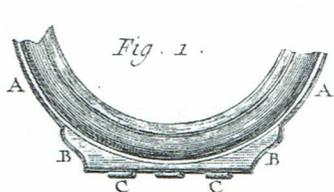
En lisant attentivement la supplique conservée aux Archives Départementales, on constate que le prénom de Pierre, barré par le tabellion a été remplacé par celui de François, une rectification qui sera reconnue par la suite inexacte. Mais elle s'explique par la présence, le jour de la réception, de François Brouard, un marchand qui est sans doute apparenté à l'orfèvre.

Le chef-d'œuvre imposé à Pierre Brouard pour preuve de son savoir-faire est, chose inhabituelle, double : une cuillère potagère et une bague. On s'en étonnera moins en supposant que Brouard exerce, à la demande, les deux branches du métier, orfèvrerie et joaillerie. L'épreuve se passe rue Casserie dans l'atelier de Bouët, qui met à la disposition de l'impétrant ses propres outils.

A l'information de vie et mœurs qui précède la prestation de serment du candidat à la maîtrise, témoignent noble homme Mathurin Mercier, marchand de drap de soie, Pierre Sirandre, marchand, et François Baudoin, prêtre à la cathédrale, âgé de 39 ans. François Brouard, dont on a vu plus haut le prénom donner objet à confusion, verse, pour le nouveau maître, la caution de dix marcs.

Désormais en règle, Pierre Brouard va pouvoir exercer en toute quiétude son métier à Ancenis. Mais il n'y restera pas plus d'une dizaine d'années. Comme beaucoup de ses confrères qui débutent dans une petite ville à faible commerce, il n'a jamais perdu de vue Nantes, place importante d'orfèvrerie où il faut attendre que s'y dégage une place vacante, en général à l'occasion du décès de quelque confrère.

Ainsi, le 23 décembre 1711, le maître d'Ancenis, après agrément de la communauté nantaise, pose sa candidature. On l'oblige à faire un nouveau chef-d'œuvre qui sera accompli cette fois dans l'atelier de Sevin. En revanche, on lui permet de garder le poinçon sous lequel il avait jusqu'ici



Incolte Del.

Benard Feab.

travaillé à Ancenis. Mais on n'a aujourd'hui aucune certitude que le poinçon relevé sur la croix d'autel à Corcoué-sur-Logne, *lettres P et B séparées par un point, une couronne au-dessus, une hermine au-dessous encadrée de deux étoiles*, soit le sien. Il pourrait aussi bien être celui de Pierre II Bridon, qui porte les mêmes initiales.

La quasi inexistence d'objets attribuables à Pierre Brouard, la croix signalée plus haut étant unique, incline à penser qu'il a surtout fabriqué des bijoux ou de petits objets dont la destinée a pour essence d'être éphémère.

De 1711 à son décès, en 1729, l'histoire de Pierre relève de celle des orfèvres de Nantes, où quatre de ses fils ainsi qu'autant de petits-fils seront orfèvres.

ISAAC MARTIN

Mais revenons en 1701, ce 12 septembre où les juges de la Cour des Monnaies sortent de chez Pierre Brouard. Ils se présentent à la boutique d'Isaac Martin qui n'est connu que par le rapport établi ce jour-là. Ce doit être un modeste ouvrier. A l'encontre de Brouard, il n'a guère d'ouvrage en chantier. En revanche pas plus que lui il n'est en règle. Il devra aussi se rendre à Nantes pour passer l'examen de maîtrise. C'est tout ce que nous savons d'Isaac Martin dont les Archives Départementales n'ont pas, à notre connaissance, conservé le dossier de maîtrise.

FRANÇOIS DE BEAUVAIS

Mieux connu est François de Beauvais, né le 15 février 1716. Son père, Etienne, est maître apothicaire. Sa mère, Françoise Maingault, devenue veuve, épouse en secondes noces, Gédéon Besnard, un maître de Châteaubriant.

Tout naturellement, François, qui a du goût pour le métier, à l'âge requis, entre en apprentissage chez son beau-père. Mais pour ce garçon qui a déjà 14 ans, les choses se passeront mal. Portant peu d'attention à l'apprenti, Besnard ne lui apprendra pas grand chose. Aussi au bout de 9 ans, François de Beauvais sort de chez un homme qui "*préférant son intérêt sordide à la bienveillance*", refusera de lui délivrer la quittance réglementaire.

Le jeune homme entre alors chez Bridon à Nantes, où il reste jusqu'à sa maîtrise qui lui est accordée le 3 avril 1742. Les témoins à l'information de vie et mœurs sont Pierre d'Orvault, prêtre, Pierre Bridon et Charles Sevin, deux orfèvres nantais. En marge de l'acte de réception conservé aux Archives Départementales de Nantes (A. D. L. A., B 5341) est dessiné le poinçon de François de Beauvais: *lettres F et B, séparées par un point, une hermine en-dessous et une couronne au-dessus*. Un poinçon qui, jusqu'à ce jour, n'a été relevé sur aucun objet. La caution est versée par François Gaschigon, un maître confiseur.

Décédé le 6 décembre 1761, François de Beauvais est inhumé le lendemain, à Saint-Pierre d'Ancenis.

JEAN-BAPTISTE PUECH

On connaît un quatrième orfèvre à Ancenis, Jean-Baptiste Puech. Mais on ne sait rien de son apprentissage, son dossier précisant qu'il est apprenti sans brevet. En revanche on sait qu'il épouse Jeanne Houssais en 1754, quelques années avant d'être reçu à la maîtrise. Le 16 février 1758, on insculpe son poinçon sur la planche de cuivre de la Monnaie: *lettres I et P couronnées, hermine au milieu des deux lettres, rosette en bas*. (A. D. A., B 5351). Ce poinçon n'a été retrouvé sur aucun objet.

POINÇON D'ANCENIS

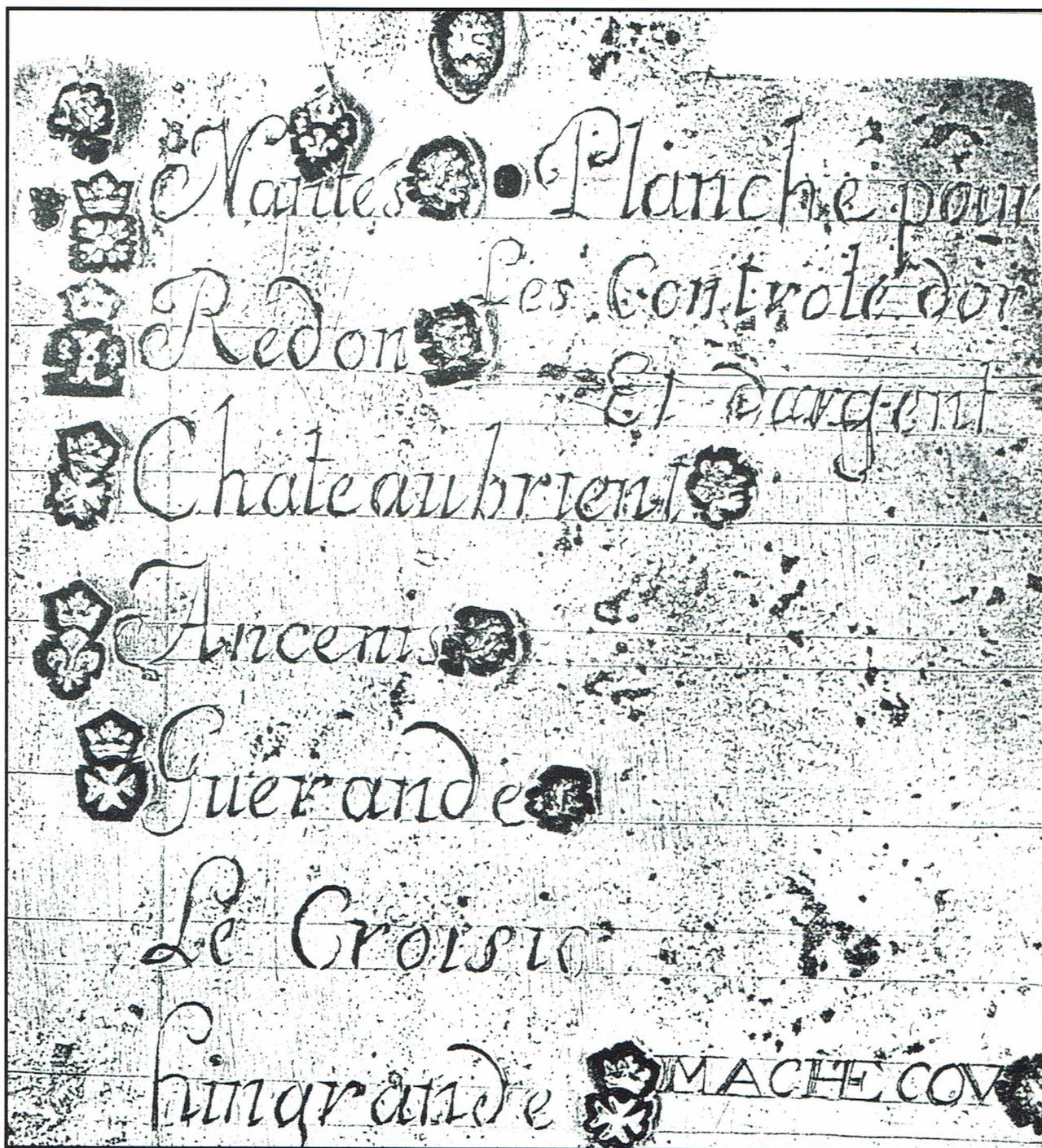
L'étude sur l'orfèvrerie d'Ancenis se doit de signaler les poinçons spécifiques des contrôles de l'or et de l'argent qui sont "*insculpés*", c'est-à-dire gravés, sur la petite plaque conservée aux archives de Nantes. On sait que la mise en vente des orfèvreries était assortie du paiement de droits, ressemblant à des taxes de luxe. Pour faciliter les vérifications, chaque objet était, au cours de sa fabrication, marqué d'un poinçon de charge puis d'un poinçon de décharge dont le nom même indique qu'il déchargeait définitivement des droits payés sur l'objet acquis par le client.

En 1725, le fermier général Sulpice Grison, adjudicataire des droits du contrôle et marque sur les ouvrages d'or et d'argent dans toute l'étendue de la province de Bretagne, fit donc graver une série

de poinçons pour les villes de sa juridiction. Ancenis reçut, à cette occasion, deux poinçons "celuy de la charge marqué d'une fleur de lie (lis) couronnée et celui de la décharge d'une teste regardant du costé gauche avec une hermine à costé". Nous en donnons la reproduction. Pour ce qui est des poinçons des quatre orfèvres qui ont été évoqués, n'ayant pas encore été relevés, il est impossible d'en donner ni dessin ni photographie.

Ainsi, en définitive, pour ce qui est des maîtres orfèvres d'Ancenis, on sait relativement peu de choses. Mais, n'en doutons pas, la patience des chercheurs en généalogie viendra, à la lecture de ces lignes, apporter des précisions sur les quatre représentants que nous avons distingués.

D'autre part, si aucune pièce d'orfèvrerie ancienne n'a été signalée quelque part, sauf, mais avec des réserves, à Corcoué, il ne faut pas désespérer d'en repérer, un jour ou l'autre, dans le patrimoine des familles, sur le marché des antiquités ou dans quelque salle de ventes. ■



Extrait d'une planche représentant une série de poinçons (XVIII^e s.) de quelques villes de la province de Bretagne, dont Ancenis.

(Cliché, archives Y.-P. Castel)